

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois et le trois juin à dix-sept heures,  
 Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué  
 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
 sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
 Date de convocation du Conseil Municipal le 29 mai 2023

Nombre de Conseillers :  
 En exercice 11  
 Présents 8  
 Procuration 0  
 Votants 8

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Chantal SANCH ; MM. Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Laurent BALSAN

Absents excusés : Jean Claude Thion, Jean Marie Poncelet, Christian Ragues

Procuration :

**Vote** :

Pour : 8  
 Abstention :  
 Contre :

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2023**

Mme le Maire informe : le conseil municipal a voté les taux d'imposition des taxes directes locales lors du conseil municipal du 8 avril 2023 ; la préfecture nous a informé que le montant des taux votés ne respectait pas les procédures en vigueur aussi il convient de délibérer à nouveau.

Mme le Maire propose les montants suivants :

Libellé taxe	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition proposés 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	40,04	38,14
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	47,32	45,03
Taxe d'habitation (TH)	17,98	17,13
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23,16	19,99

Après en avoir délibéré, le conseil municipal abroge la délibération 31 du 08 avril 2023, approuve l'application de ces taux et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 03 juin 2023

Mme le Maire  
 Irène LEBEAU

